

CLASSIC MID AMATEUR 2020

Golf de Bourbon

24 & 25 octobre 2020

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales Amateurs, du cahier des charges des Classic Mid Amateurs et des règles locales permanentes fédérales. Le règlement particulier prime sur le règlement général.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des circonstances.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- S'inscrire à une compétition Fédérale vaut acceptation du Règlement et de l'organisation sportive de l'épreuve : **Cf Annexe Protocole Sanitaire ffgolf Covid-19 OBLIGATOIRE.**
- Ouvert aux joueurs licenciés de la ffgolf dans la limite des places disponibles.
- Avoir 30 ans ou plus pour les Dames et les Messieurs, la veille de l'épreuve.
- Avoir un index inférieur ou égal à 36 à la clôture des inscriptions.
- Les index pris en compte seront ceux donnés par RMS à la date de clôture des inscriptions.
- Chaque joueur doit avoir enregistré un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de golf de l'année en cours si aucun n'a été fourni en 2018 ou 2019, ou avoir répondu au questionnaire de santé sur leur espace licencié, ou avoir remis l'attestation questionnaire de santé à leur club avant la clôture des inscriptions. Aucun joueur n'ayant pas préalablement transmis un de ces documents ne pourra participer à la compétition.

2. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Fixé à 114 personnes maximum dont un quota de 27 places minimum pour les dames, prises dans l'ordre des index. Une liste d'attente sera établie pour pallier les défaillances éventuelles.

3. SÉRIES

- **1 Série MESSIEURS** Messieurs : Inférieur ou égal à 36.0
- **1 Série DAMES** Dames : Inférieur ou égal à 36.0

4. FORME DE JEU & MARQUES DE DÉPART

- **Forme de jeu** 36 trous STROKEPLAY – 18 trous par jour
- **Marques de départ**
 - Blanches : Messieurs
 - Bleues : Dames

5. ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont fixés à :

- Abonné du Golf de Bourbon
 - **Membre AS GCB : 30 €**
 - **Non Membre AS GCB : 50 €**
- Non Abonné du Golf de Bourbon
 - **Extérieur : 70 €**

Ils devront être réglés le 1^{er} jour de la compétition, avant le départ.

IMPORTANT : après le tirage des départs et leur affichage, les droits d'inscription sont dus. Un joueur ayant fait la partie de reconnaissance et se désistant pour le Classic Mid Amateur sera redevable de son green fee au tarif public.

6. INSCRIPTIONS ET DÉPARTS

Les inscriptions devront être faites sur Albatros ou à l'accueil du Golf de Bourbon par téléphone au 02.62.26.33.39 avant le **MARDI 20 OCTOBRE 2020 à 18h00**.

Les départs seront consultables sur Albatros, sur le site du Golf de Bourbon dans la journée du jeudi 22.

7. DÉPARTAGE DES EX ÆQUO & CLASSEMENTS

En cas d'égalité pour la première place, pour chaque sexe, à la fin du 2^{ème} tour, le départage se fera en mort subite et s'effectuera sur les trous 1, 7, 8 et 18. En cas d'impossibilité de terminer un play-off (ou de le faire jouer) le classement provisoire deviendra définitif.

8. PRIX

Un classement Brut et un classement Net seront établis par sexe.

Le Brut prime sur le Net et sera pris en compte pour le calcul du Mérite Amateur.

9. VOITURETTE

Interdite aux joueurs et à leurs cadets, sauf pour les joueurs Handigolf titulaires du Médical Pass avec la mention « Buggy : yes ».

10. REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera le dimanche 25 octobre au Golf de Bourbon à partir de 18h00, **uniquement en présence des joueuses et joueurs primés**. En cas d'absence, les lots seront conservés et remis ultérieurement (Prise de RDV avec l'Association Sportive).

11. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

Elle est incluse dans le droit d'inscription pour les non-membres et s'effectuera soit le mercredi 21, le jeudi 22 ou le vendredi 23 octobre : Départs uniquement sur réservation 72 heures avant au 02.62.26.33.39.

12. COMITÉ DE L'ÉPREUVE ET ARBITRAGE

Sa composition sera affichée au tableau officiel et sera composée au minimum d'un représentant de l'AS GCB, d'un représentant du corps arbitral, et d'un représentant de la LRGR.

Annexe



Epreuves fédérales Protocole Sanitaire ffgolf Covid-19 OBLIGATOIRE

A l'attention des joueurs et des accompagnants

- Au départ et sur le parcours les joueurs devront respecter les mesures sanitaires générales (distanciations physiques de 2 mètres en activités sportives et 1 mètre en statique).
- Les joueurs auront la possibilité de manipuler les drapeaux, les râdeaux des bunkers, les piquets de bornage du terrain avec obligation de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique **AVANT** cette manipulation. Pour cela, chaque joueur doit être en possession d'un flacon de cette solution dans son sac, avec vérification avant le départ soit par le starter, soit par le référent Covid-19 de la compétition. **En l'absence de possession de solution hydroalcoolique dans son sac, le joueur ne pourra pas prendre le départ et sera disqualifié.**
- Compte tenu du retour des râdeaux dans les bunkers, il n'est plus autorisé de placer la balle sans pénalité dans le bunker.
- Si un joueur ne se lave pas les mains avec la solution hydroalcoolique avant de manipuler un râteau, un piquet ou un drapeau, il est susceptible d'encourir des pénalités pour infraction au Code de comportement (cf. Règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs).
- A l'exception du match play, les putts ne peuvent pas être donnés en compétition.
- Interdiction des cadets (pas d'échanges de matériel autorisé) et le nombre d'accompagnants limité à une personne par joueur. L'accompagnant n'est pas autorisé à donner des conseils au joueur. L'accompagnant est également soumis aux règles du Protocole sanitaire.
- Les regroupements dans les zones d'accueil et de départ doivent être limités à 10 personnes.
- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé. Il est fortement recommandé aux joueurs de noter tous les scores des joueurs de la partie (les 3 scores si c'est une partie en 3 balles).
- À la fin de son parcours, chaque joueur transmet oralement ses scores au bureau de recording et remet sa carte au Comité de l'épreuve.

Le Comité des Règles et la Commission Nationale d'Arbitrage